

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°193

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO
Monsieur Lionel DONNET
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Entretien et maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux pour les années 2020 à 2023. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2125-1-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant le souhait de la ville de ne pas reconduire l'accord-cadre en cours avec l'actuel titulaire relatif à l'entretien et la maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux ;

Considérant qu'il y a lieu par conséquent de lancer un nouvel accord-cadre pour répondre à ces besoins;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien et à la maintenance des matériels de cuisine dans les différents bâtiments communaux passé sur procédure adaptée pour une période allant du 1er janvier 2020 ou à défaut de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020. Celui-ci est renouvelable par reconduction expresse trois fois par périodes successives d'un an, soit une date de fin au plus tard le 31 décembre 2023.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 10 000 € HT

Montant maximum : 40 000 € HT

La Ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la Ville.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



